

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Mairie St-Julien-lès-Montbéliard**

Numéro SIRET : **21250521800017**

POSTE COMPTABLE : **Trésorerie Montbéliard**

**M14**

**BUDGET PRIMITIF**

**voté par nature**

BUDGET : **Budget communal**

**ANNEE 2015**

<b>Code INSEE</b> 25521	<b>Mairie St-Julien-lès-Montbéliard</b> Budget communal	<b>BP</b> 2015
----------------------------	--	-------------------

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	180
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i> ) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
2	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	645,83	0,00
2	Produits des impositions directes / population	260,06	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	806,67	0,00
4	Dépenses d'équipement brut / population	218,89	0,00
5	Encours de la dette / population	0,00	0,00
6	DGF / population	156,94	0,00
7	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement (2)	10,58%	0,00%
8 bis	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi (2)(4)	0,00	0,00
9	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonct. (2)	87,20%	0,00%
10	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement (2)	27,13%	0,00%
11	Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L.2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre.

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
  - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
    - avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
    - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

Néant

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement " .

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2014 après le vote du compte administratif 2014.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## VUE D'ENSEMBLE

A1

## FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	145 918,42	145 200,37
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 718,05
		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)		145 918,42	145 918,42

## INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	6 670,00	40 828,05
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	52 700,00	57 800,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 39 258,05	(si solde positif)
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)		98 628,05	98 628,05
<b>TOTAL</b>			
TOTAL DU BUDGET (4)		244 546,47	244 546,47

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Exercice Précédent (1)	Restes à réaliser 2014 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	24 350,00	0,00	22 950,00	22 950,00	22 950,00
012	Charges de personnel	15 400,00	0,00	12 300,00	12 300,00	12 300,00
014	Atténuations de produits	14 000,00	0,00	14 300,00	14 300,00	14 300,00
65	Autres charges gestion courante	65 300,00	0,00	60 200,00	60 200,00	60 200,00
656	Frais de fonct. des grpes d'élus		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>119 050,00</b>	<b>0,00</b>	<b>109 750,00</b>	<b>109 750,00</b>	<b>109 750,00</b>
66	Charges financières	4 900,00	0,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00
67	Charges exceptionnelles	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions (4)			0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct			2 000,00	2 000,00	2 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>124 050,00</b>	<b>0,00</b>	<b>116 250,00</b>	<b>116 250,00</b>	<b>116 250,00</b>
023	Virement à la sect° d'investis. (5)	36 061,00		15 947,42	15 947,42	15 947,42
042	Opérations d'ordre entre section (5)	10 766,00		13 721,00	13 721,00	13 721,00
043	Op. ordre intérieur de section (5)			0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>46 827,00</b>		<b>29 668,42</b>	<b>29 668,42</b>	<b>29 668,42</b>
<b>TOTAL</b>		<b>170 877,00</b>	<b>0,00</b>	<b>145 918,42</b>	<b>145 918,42</b>	<b>145 918,42</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

145 918,42

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Exercice Précédent (1)	Restes à réaliser 2014 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges	1 000,00	0,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00
70	Produits des services	620,00	0,00	820,00	820,00	820,00
73	Impôts et taxes	60 920,00	0,00	63 410,00	63 410,00	63 410,00
74	Dotations et participations	39 780,00	0,00	42 545,00	42 545,00	42 545,00
75	Autres produits gestion courante	71 652,00	0,00	37 225,37	37 225,37	37 225,37
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>173 972,00</b>	<b>0,00</b>	<b>145 200,37</b>	<b>145 200,37</b>	<b>145 200,37</b>
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (4)			0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>173 972,00</b>	<b>0,00</b>	<b>145 200,37</b>	<b>145 200,37</b>	<b>145 200,37</b>
042	Opérations d'ordre entre section (5)			0,00	0,00	0,00
043	Op. ordre intérieur de section (5)			0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>173 972,00</b>	<b>0,00</b>	<b>145 200,37</b>	<b>145 200,37</b>	<b>145 200,37</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

718,05

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

145 918,42

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION  
D'INVESTISSEMENT (6)**

29 668,42

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

## 1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	22 950,00		22 950,00
012	Charges de personnel	12 300,00		12 300,00
014	Atténuations de produits	14 300,00		14 300,00
65	Autres charges gestion courante	60 200,00		60 200,00
656	Frais de fonct. des grps d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	4 500,00	0,00	4 500,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	13 721,00	13 721,00
022	Dépenses imprévues Fonct	2 000,00		2 000,00
023	Virement à la section d'investissement		15 947,42	15 947,42
<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>		<b>116 250,00</b>	<b>29 668,42</b>	<b>145 918,42</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

145 918,42

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	10 370,00	0,00	10 370,00
18	Compte de liaison	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	21 000,00	0,00	21 000,00
204	Subventions d'équipements versés	6 600,00	0,00	6 600,00
21	Immobilisations corporelles (6)	16 500,00	0,00	16 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	1 900,00	0,00	1 900,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	3 000,00		3 000,00
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>		<b>59 370,00</b>	<b>0,00</b>	<b>59 370,00</b>

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

39 258,05

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

98 628,05

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Exercice Précédent (1)	Restes à réaliser 2014 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	25 000,00	20 000,00	1 000,00	1 000,00	21 000,00
204	Subventions d'équipement versées	25 020,00	0,00	6 600,00	6 600,00	6 600,00
21	Immobilisations corporelles	25 279,00	1 000,00	15 500,00	15 500,00	16 500,00
22	Immos reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	53 121,00	31 700,00	-29 800,00	-29 800,00	1 900,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>128 420,00</b>	<b>52 700,00</b>	<b>-6 700,00</b>	<b>-6 700,00</b>	<b>46 000,00</b>
10	Dotations Fonds divers Réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts	10 000,00	0,00	10 370,00	10 370,00	10 370,00
18	Compte de liaison (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	3 000,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>13 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 370,00</b>	<b>13 370,00</b>	<b>13 370,00</b>
45..	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>141 420,00</b>	<b>52 700,00</b>	<b>6 670,00</b>	<b>6 670,00</b>	<b>59 370,00</b>
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	11 477,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>11 477,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>152 897,00</b>	<b>52 700,00</b>	<b>6 670,00</b>	<b>6 670,00</b>	<b>59 370,00</b>

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

+

39 258,05

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

98 628,05

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Exercice Précédent (1)	Restes à réaliser 2014 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	37 335,00	1 800,00	0,00	0,00	1 800,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	56 271,00	56 000,00	-29 868,42	-29 868,42	26 131,58
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	15 144,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>108 750,00</b>	<b>57 800,00</b>	<b>-29 868,42</b>	<b>-29 868,42</b>	<b>27 931,58</b>
10	Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	14 000,00	0,00	6 400,00	6 400,00	6 400,00
1068	Excédents de fonctionnement (9)		0,00	34 158,05	34 158,05	34 158,05
165	Dépôts et cautionnements reçus	470,00	0,00	470,00	470,00	470,00
18	Compte de liaison (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions			0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>14 470,00</b>	<b>0,00</b>	<b>41 028,05</b>	<b>41 028,05</b>	<b>41 028,05</b>
45..	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>123 220,00</b>	<b>57 800,00</b>	<b>11 159,63</b>	<b>11 159,63</b>	<b>68 959,63</b>
021	Virement de la section de fonct. (4)	36 061,00		15 947,42	15 947,42	15 947,42
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	8 120,00		13 721,00	13 721,00	13 721,00
041	Opérations patrimoniales (4)	14 123,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>58 304,00</b>		<b>29 668,42</b>	<b>29 668,42</b>	<b>29 668,42</b>
<b>TOTAL</b>		<b>181 524,00</b>	<b>57 800,00</b>	<b>40 828,05</b>	<b>40 828,05</b>	<b>98 628,05</b>

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

+

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

98 628,05

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DEGAGE PAR LA SECTION DE  
FONCTIONNEMENT (10)**

29 668,42

<b>Mairie St-Julien-lès-Montbéliard - 25 - Budget communal</b>	<b>BP 2015</b>
--	----------------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Exercice Précédent (2)	Propositions du Maire (3)	Vote du Conseil Municipal (4)
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>1 000,00</b>	<b>1 200,00</b>	<b>1 200,00</b>
6419	Remb. rémunérations de personnel	1 000,00	1 200,00	1 200,00
6459	Remb. sur charges de Sécu.		0,00	0,00
6479	Remb. autres charges sociales		0,00	0,00
<b>70</b>	<b>Produits des services</b>	<b>620,00</b>	<b>820,00</b>	<b>820,00</b>
7011	Ventes d'eau	300,00	500,00	500,00
70311	Concessions dans les cimetières		0,00	0,00
70323	Redev occup domaine public	190,00	190,00	190,00
7035	Droits de chasse et pêche	130,00	130,00	130,00
70878	Remb par autres redevables		0,00	0,00
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>60 920,00</b>	<b>63 410,00</b>	<b>63 410,00</b>
731	Impôts locaux		0,00	0,00
7311	Contributions directes		0,00	0,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	44 000,00	46 800,00	46 800,00
73112	C.V.A.E.	10,00	10,00	10,00
73113	Taxe sur Surfaces Commerciales		0,00	0,00
73114	Imposit° Forfait. Entp. Réseau	560,00	0,00	0,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilé		0,00	0,00
7343	Taxes sur les pylones électri.	12 850,00	13 100,00	13 100,00
7381	Taxe add. droits de mutation	3 500,00	3 500,00	3 500,00
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>39 780,00</b>	<b>42 545,00</b>	<b>42 545,00</b>
7411	Dotation forfaitaire	20 550,00	20 550,00	20 550,00
7412	Dotation d'aménagement		0,00	0,00
74121	Dot Solidarité rurale	4 600,00	4 600,00	4 600,00
74127	Dot nationale de péréquation	3 100,00	3 100,00	3 100,00
742	Dotations aux élus locaux	2 800,00	2 800,00	2 800,00
746	DGD	1 800,00	4 200,00	4 200,00
7471	Subv. état		0,00	0,00
74718	Autres		0,00	0,00
7472	Subv. région	150,00	150,00	150,00
7473	Subv. département		0,00	0,00
7474	Subventions communes		0,00	0,00
74758	Particip des autres groupements		4 000,00	4 000,00
748314	Dotat° unique compensat° TP	40,00	25,00	25,00
74832	Attributions du FDTP	4 000,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compensat° CET (CVAE - CFE)		0,00	0,00
74834	Etat/compens. taxe fonc.	640,00	520,00	520,00
74835	Comp. exonération taxe d'hab.	2 100,00	2 600,00	2 600,00
7484	Dotation de recensement		0,00	0,00
7485	Dotat° pour les titres sécurisés		0,00	0,00
<b>75</b>	<b>Autres produits gestion courante</b>	<b>71 652,00</b>	<b>37 225,37</b>	<b>37 225,37</b>
751	Redev. concessions, brevets...		0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	6 000,00	6 000,00	6 000,00
7551	Excédent budgets annexes	64 452,00	30 025,37	30 025,37
758	Prod. divers de gest° courante	1 200,00	1 200,00	1 200,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)</b>		<b>173 972,00</b>	<b>145 200,37</b>	<b>145 200,37</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
773	Mandats annulés (exerc. antérieur)		0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immob.		0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels		0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers		0,00	0,00
<b>78</b>	<b>Reprise sur amort et provisions (d) (5)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>173 972,00</b>	<b>145 200,37</b>	<b>145 200,37</b>
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre entre section (6)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Exercice Précédent (2)	Propositions du Maire (3)	Vote du Conseil Municipal (4)
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre entre section (6)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7135	Variat° stocks de produits		0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels (7)		0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers (7)		0,00	0,00
<b>043</b>	<b>Op. ordre intérieur de section (9)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)		<b>173 972,00</b>	<b>145 200,37</b>	<b>145 200,37</b>

	+
<b>RESTES A REALISER 2014 (10)</b>	<b>0,00</b>
	+
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>718,05</b>
	=
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>145 918,42</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Exercice Précédent (2)	Propositions du Maire (3)	Vote du Conseil Municipal (4)
<b>010</b>	<b>Stocks</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (hors 138)</b>	<b>37 335,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1321	Etat & établ.nationaux	23 000,00	0,00	0,00
1323	Départements	5 200,00	0,00	0,00
13258	Subv des autres groupements	9 135,00	0,00	0,00
1327	Budget communautaire, fonds stru		0,00	0,00
1328	Autres		0,00	0,00
1341	Dotat° équipt territoires ruraux		0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (hors 165)</b>	<b>56 271,00</b>	<b>-29 868,42</b>	<b>-29 868,42</b>
1641	Emprunts en euros	56 271,00	-29 868,42	-29 868,42
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immos reçues en affectation</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>15 144,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
238	Avance / cde immo. corporelle	15 144,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>108 750,00</b>	<b>-29 868,42</b>	<b>-29 868,42</b>
<b>10</b>	<b>Dotations Fonds divers Réserves</b>	<b>14 000,00</b>	<b>40 558,05</b>	<b>40 558,05</b>
1022	Fonds d'investissement		0,00	0,00
10222	FCTVA	14 000,00	6 400,00	6 400,00
10226	Taxe d'aménagement		0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement		34 158,05	34 158,05
<b>165</b>	<b>Dépôts et cautionnements reçus</b>	<b>470,00</b>	<b>470,00</b>	<b>470,00</b>
<b>18</b>	<b>Compte de liaison</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participations et créances ratta</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immos financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
275	Restitution de dépôts versés		0,00	0,00
<b>024</b>	<b>Produits des cessions</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes financières</b>		<b>14 470,00</b>	<b>41 028,05</b>	<b>41 028,05</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>123 220,00</b>	<b>11 159,63</b>	<b>11 159,63</b>
<b>021</b>	<b>Virement de la section de fonct.</b>	<b>36 061,00</b>	<b>15 947,42</b>	<b>15 947,42</b>
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre entre section (6)(7)(8)</b>	<b>8 120,00</b>	<b>13 721,00</b>	<b>13 721,00</b>
1022	Fonds d'investissement		0,00	0,00
192	plus/moins value cession d'immo		0,00	0,00
28041582	GFP : Bâtiments et installation	8 120,00	11 076,00	11 076,00
280422	Privé : Bâtiments et instal.		2 645,00	2 645,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>44 181,00</b>	<b>29 668,42</b>	<b>29 668,42</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (9)</b>	<b>14 123,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations fonds divers et réserv		0,00	0,00
13258	Subv des autres groupements		0,00	0,00
1328	Autres		0,00	0,00
2042	Subv équip personnes droit privé	2 646,00	0,00	0,00
238	Avance / cde immo. corporelle	11 477,00	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE</b>		<b>58 304,00</b>	<b>29 668,42</b>	<b>29 668,42</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et ordres)		<b>181 524,00</b>	<b>40 828,05</b>	<b>40 828,05</b>

Mairie St-Julien-lès-Montbéliard - 25 - Budget communal	BP 2015
---	---------

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

	+
RESTES A REALISER 2014 (10)	57 800,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>98 628,05</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

## 2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	1 200,00		1 200,00
70	Produits des services	820,00		820,00
71	Opérations d'ordre entre section		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	63 410,00		63 410,00
74	Dotations et participations	42 545,00		42 545,00
75	Autres produits gestion courante	37 225,37	0,00	37 225,37
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Opérations d'ordre entre section	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions	0,00	0,00	0,00
	<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>	<b>145 200,37</b>	<b>0,00</b>	<b>145 200,37</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 718,05

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 145 918,42

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	6 400,00	0,00	6 400,00
13	Subventions d'investissement	1 800,00	0,00	1 800,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	26 601,58	0,00	26 601,58
18	Compte de liaison	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		13 721,00	13 721,00
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		15 947,42	15 947,42
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	<b>Recettes d'investissement - Total</b>	<b>34 801,58</b>	<b>29 668,42</b>	<b>64 470,00</b>

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 0,00

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068 34 158,05

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 98 628,05

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Exercice Précédent (2)	Propositions du Maire (3)	Vote du Conseil Municipal (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>24 350,00</b>	<b>22 950,00</b>	<b>22 950,00</b>
60224	Fournitures administratives		0,00	0,00
60611	Eau & assainissement	900,00	900,00	900,00
60612	Energie-électricité	3 500,00	3 500,00	3 500,00
60621	Combustibles	3 500,00	3 500,00	3 500,00
60623	Alimentation		0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	100,00	100,00	100,00
60632	F. de petit équipement	100,00	100,00	100,00
60633	F. de voirie	100,00	100,00	100,00
6064	Fournitures administratives	700,00	700,00	700,00
6068	Autres matières & fournitures	3 000,00	3 000,00	3 000,00
611	Contrats prestations services	100,00	100,00	100,00
61522	Entretien de bâtiments	300,00	300,00	300,00
61523	Entretien de voies et reseaux	3 000,00	3 000,00	3 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6156	Maintenance	100,00	100,00	100,00
616	Primes d'assurances	1 700,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches		0,00	0,00
6225	Indemn. comptable,régisseur	200,00	200,00	200,00
6226	Honoraires	100,00	100,00	100,00
6231	Annonces et insertions	200,00	200,00	200,00
6232	Fêtes et cérémonies	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6247	Transp.collectifs	500,00	800,00	800,00
6261	Frais d'affranchissement	300,00	300,00	300,00
6262	Frais de télécommunication	1 000,00	1 000,00	1 000,00
627	Services bancaires et assimil	100,00	100,00	100,00
6281	Concours divers (cotisations)	100,00	100,00	100,00
63512	Taxes foncières	1 250,00	1 250,00	1 250,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>15 400,00</b>	<b>12 300,00</b>	<b>12 300,00</b>
6218	Autre personnel extérieur	3 000,00	0,00	0,00
6332	Cotisations au FNAL		0,00	0,00
6336	Cotisation CNG,CG de la FPT	200,00	200,00	200,00
6338	Autres impôts & taxes		0,00	0,00
6411	Personnel titulaire	7 600,00	7 600,00	7 600,00
6413	Personnel non titulaire		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6453	Cotisations caisses retraite	1 600,00	1 900,00	1 900,00
6455	Cotisations Assurances Personnel	700,00	300,00	300,00
6456	Cotisations FNC suppl.fam.	300,00	300,00	300,00
6458	Cotisations autres organismes		0,00	0,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>14 000,00</b>	<b>14 300,00</b>	<b>14 300,00</b>
73	Impots et taxes		0,00	0,00
7391178	Autres rest° dégrèv cont directe		300,00	300,00
73923	Reversements sur FNGIR	14 000,00	14 000,00	14 000,00
<b>65</b>	<b>Autres charges gestion courante</b>	<b>65 300,00</b>	<b>60 200,00</b>	<b>60 200,00</b>
6531	Indemnités élus	14 000,00	14 000,00	14 000,00
6532	Frais de mission élus		0,00	0,00
6533	Cotisations retraite élus	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6553	Service d'incendie	3 800,00	3 800,00	3 800,00
6554	Contribution organ.regroup.	44 500,00	39 200,00	39 200,00
6558	Autres dépenses obligatoires	500,00	700,00	700,00
6574	Subv. fonct. person. droit privé	1 500,00	1 500,00	1 500,00
<b>656</b>	<b>Frais de fonct. des grpes d'élus</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)</b>		<b>119 050,00</b>	<b>109 750,00</b>	<b>109 750,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>4 900,00</b>	<b>4 500,00</b>	<b>4 500,00</b>

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Exercice Précédent (2)	Propositions du Maire (3)	Vote du Conseil Municipal (4)
6611	Intérêts des emprunts,dettes	3 900,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 000,00	3 500,00	3 500,00
6615	Intérêts c/courants, dépôts		0,00	0,00
668	Autres charges financières		1 000,00	1 000,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
673	Titres annulés (exerc.antér.)	100,00	0,00	0,00
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions (d)(6)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues Fonct (e)</b>		<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		<b>124 050,00</b>	<b>116 250,00</b>	<b>116 250,00</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la sect° d'investis.</b>	<b>36 061,00</b>	<b>15 947,42</b>	<b>15 947,42</b>
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre entre section (7)(8)(9)</b>	<b>10 766,00</b>	<b>13 721,00</b>	<b>13 721,00</b>
675	Valeur comptable immob. cédées (8)		0,00	0,00
676	Dif. sur réal. trans. en invest. (8)		0,00	0,00
6811	Dot.amort.immos incorp.& corp	10 766,00	13 721,00	13 721,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>46 827,00</b>	<b>29 668,42</b>	<b>29 668,42</b>
<b>043</b>	<b>Op. ordre intérieur de section (10)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>46 827,00</b>	<b>29 668,42</b>	<b>29 668,42</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)		<b>170 877,00</b>	<b>145 918,42</b>	<b>145 918,42</b>

+

<b>RESTES A REALISER 2014 (11)</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------	-------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>145 918,42</b>
--	-------------------

## Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Exercice Précédent (2)	Propositions du Maire (3)	Vote du Conseil Municipal (4)
010	<b>Stocks</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
20	<b>Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)</b>	<b>25 000,00</b>	<b>1 000,00</b>	<b>1 000,00</b>
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00
202	Frais doc. urbanisme, numérisat°		1 000,00	1 000,00
2031	Frais d'études	25 000,00	0,00	0,00
204	<b>Subventions d'équipement versées (hors opérations)</b>	<b>25 020,00</b>	<b>6 600,00</b>	<b>6 600,00</b>
20415	Groupement de collectivités	8 000,00	0,00	0,00
204158	Subv aux autres groupements	17 020,00	0,00	0,00
2041582	GFP : Bâtiments et installation		6 600,00	6 600,00
21	<b>Immobilisations corporelles (hors opérations)</b>	<b>25 279,00</b>	<b>15 500,00</b>	<b>15 500,00</b>
2113	Terrains aménagés-sauf voirie		0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics		1 500,00	1 500,00
2151	Réseaux de voirie		14 000,00	14 000,00
21532	Réseaux d'assainissement		0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	24 279,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et info.	1 000,00	0,00	0,00
2184	Mobilier		0,00	0,00
2188	Autres immo corporelles		0,00	0,00
22	<b>Immos reçues en affectation (hors opérations)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
23	<b>Immobilisations en cours (hors opérations)</b>	<b>53 121,00</b>	<b>-29 800,00</b>	<b>-29 800,00</b>
2313	Immos en cours-constructions	4 500,00	-1 700,00	-1 700,00
2315	Immos en cours-inst.techn.	22 000,00	-20 000,00	-20 000,00
238	Avance / cde immo. corporelle	26 621,00	-8 100,00	-8 100,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>128 420,00</b>	<b>-6 700,00</b>	<b>-6 700,00</b>
10	<b>Dotations Fonds divers Réserves</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1068	Excédents de fonctionnement		0,00	0,00
13	<b>Subventions d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
16	<b>Remboursement d'emprunts</b>	<b>10 000,00</b>	<b>10 370,00</b>	<b>10 370,00</b>
1641	Emprunts en euros	9 550,00	9 900,00	9 900,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	450,00	470,00	470,00
18	<b>Compte de liaison</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
26	<b>Participations et créances ratta</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
27	<b>Autres immos financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
275	Dépôts et cautions versées		0,00	0,00
020	<b>Dépenses imprévues Invest</b>	<b>3 000,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>3 000,00</b>
020	Dépenses imprévues Invest	3 000,00	3 000,00	3 000,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>13 000,00</b>	<b>13 370,00</b>	<b>13 370,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE</b>		<b>141 420,00</b>	<b>6 670,00</b>	<b>6 670,00</b>
040	<b>Opérations d'ordre entre section (7)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Charges transférées (9)</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
238	Avance / cde immo. corporelle		0,00	0,00
041	<b>Opérations patrimoniales (10)</b>	<b>11 477,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études		0,00	0,00
204	Subv. d'équipement versées		0,00	0,00
2041582	GFP : Bâtiments et installation		0,00	0,00
2042	Subv équip personnes droit privé	10 462,00	0,00	0,00
21533	Réseaux cablés		0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	1 015,00	0,00	0,00
238	Avance / cde immo. corporelle		0,00	0,00

Mairie St-Julien-lès-Montbéliard - 25 - Budget communal	BP 2015
---	---------

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Exercice Précédent (2)	Propositions du Maire (3)	Vote du Conseil Municipal (4)
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE</b>		<b>11 477,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		<b>152 897,00</b>	<b>6 670,00</b>	<b>6 670,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER 2014 (11)</b>	<b>52 700,00</b>
------------------------------------	------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>39 258,05</b>
---	------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>98 628,05</b>
---	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Mairie St-Julien-lès-Montbéliard - 25 - Budget communal	BP 2015
---	---------

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	<b>DEPENSES</b>	0,00	<sup>a</sup> 0,00	0,00	<sup>b</sup> 0,00	<sup>b</sup> 0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	<sup>c</sup> 0,00	<sup>d</sup> 0,00

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	
---	--

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES</b>	<b>A2.9</b>

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

<b>LIBELLES</b>	<b>Montant initial de la dette</b>	<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>Dettes restantes</b>

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

A2.8

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (2)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668 .

(3) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

A2.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2015 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL GENERAL</b>		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A2.4

Indices sous-jacents		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	1					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	90 441,81					
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2015 après opérations de couverture éventuelles.

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actua- riel					
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>					150 000,00									
1641 emprunt (total)					150 000,00									
07078673	Banque Populaire	20/02/2007		11/05/2008	150 000,00	F		3.85	0 euros	A		O	A-1	
<b>Total général</b>					150 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/2015											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2015	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>				90 441,81					9 868,04	3 482,01		
1641 emprunt (total)				90 441,81					9 868,04	3 482,01		
07078673	N			90 441,81	8,00	F		3,85	9 868,04	3 482,01		
<b>Total général</b>				90 441,81					9 868,04	3 482,01		

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

A2.6

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristique du taux			Cout de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	en intérêts (13)	en capital		
Total des dépenses au c/166 Refinancement de dette (3)																	
Total des recettes au c/166 Refinancement de dette (4)																	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L. 2311-7 du CGCT)</b>	<b>B1.7</b>

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
6574		Voyage scolaire	Maison Familiale et Rurale		84,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.  
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.  
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

## IV - ANNEXES

IV

## DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

D1

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases / 2014 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / 2014 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / 2014 (%)
Taxe d'habitation	157 000,00	0,000	16,750	0,000	26 297,50	0,000
Taxe foncière sur les propriétés bâties	103 100,00	0,000	16,400	0,000	16 908,40	0,000
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	10 700,00	0,000	17,880	0,000	1 913,16	0,000
Cotisation foncière des entreprises	9 300,00	0,000	18,200	0,000	1 692,60	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>280 100,00</b>	<b>0,000</b>			<b>46 811,66</b>	<b>0,000</b>

<b>Mairie St-Julien-lès-Montbéliard - 25 - Budget communal</b>	<b>BP</b>	<b>2015</b>
--	-----------	-------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE CREDITS DE TRESORERIE (1)</b>	<b>A2.1</b>

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2015	Montant des tirages 2014	Montant des remboursements 2014		Encours restant dû au 01/01/2015
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
<b>51931</b> Lignes de crédits de trésorerie						
094103	05/11/2013	40 000,00	35 000,00	561,04	0,00	35 000,00
<b>519</b> Crédits de trésorerie (Total)		<b>40 000,00</b>	<b>35 000,00</b>	<b>561,04</b>	<b>0,00</b>	<b>35 000,00</b>

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture										
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles		
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option	
<b>Total</b>														

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
<b>Total</b>									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

## IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

B1.1

## ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
Total des autres emprunts																		
<b>TOTAL GENERAL</b>																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

<b>Mairie St-Julien-lès-Montbéliard - 25 - Budget communal</b>	<b>BP</b>	<b>2015</b>
--	-----------	-------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2015</b>	<b>C1</b>

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		1	0	1	1	0	1
Adjoint administratif ppal 1e cl	C	1	0	1	1	0	1
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		1	0	1	1	0	1
Adjoint technique 2ème classe	C	1	0	1	1	0	1
<b>TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)</b>		2	0	2	2	0	2

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

<b>Mairie St-Julien-lès-Montbéliard - 25 - Budget communal</b>	<b>BP</b>	<b>2015</b>
--	-----------	-------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2015</b>	<b>C1</b>

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>TOTAL GENERAL</b>						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE 2015

A2.7

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû	ICNE de l'exercice	Annuité à payer dans l'exercice (s'il y a lieu)	
						Contrat initial			Contrat renégocié									Contrat initial	Contrat renégocié
				Contrat initial	Contrat renégocié	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

## IV - ANNEXES

IV

## ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	13 350,05
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	I=A+B+C-D	<b>13 350,05</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice</b>	II	<b>145 200,37</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	III	<b>9,19%</b>

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)</b>	<b>C2</b>

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à .....  
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public</u> (2)				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);  
(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Mairie St-Julien-lès-Montbéliard**

Numéro SIRET : **21250521800033**

POSTE COMPTABLE : **Trésorerie Montbéliard**

**M14**

**Budget annexe – Opérations et services assujettis à la TVA**

**BUDGET PRIMITIF**

**voté par nature**

BUDGET : **Budget bois**

**ANNEE 2015**

## I - VOTE DU BUDGET

I

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Budget Précédent (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>22 450,00</b>	<b>18 450,00</b>	<b>18 450,00</b>
60632	F. de petit équipement	100,00	100,00	100,00
611	Contrats prestatat° services	17 200,00	15 000,00	15 000,00
61523	Entretien de voies et reseaux	450,00	450,00	450,00
6257	Réceptions	200,00	200,00	200,00
6282	Frais de gardiennage	4 500,00	2 700,00	2 700,00
637	Autres impôts & taxes		0,00	0,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges gestion courante</b>	<b>64 452,00</b>	<b>30 025,37</b>	<b>30 025,37</b>
6522	Reversement excédent bud. ann.	64 452,00	30 025,37	30 025,37
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)</b>		<b>86 902,00</b>	<b>48 475,37</b>	<b>48 475,37</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>91,00</b>	<b>10,00</b>	<b>10,00</b>
665	Escomptes accordés	81,00	0,00	0,00
668	Autres charges financières		10,00	10,00
6681	Indemn. rembours emprunt risque	10,00	0,00	0,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions (d)(6)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues Fonct (e)</b>	<b>219,00</b>	<b>1 500,00</b>	<b>1 500,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		<b>87 212,00</b>	<b>49 985,37</b>	<b>49 985,37</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la sect° d'investis.</b>	<b>4 000,00</b>	<b>4 300,00</b>	<b>4 300,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre entre section (7)(8)(9)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>4 000,00</b>	<b>4 300,00</b>	<b>4 300,00</b>
<b>043</b>	<b>Op. ordre intérieur de section (10)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>4 000,00</b>	<b>4 300,00</b>	<b>4 300,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>91 212,00</b>	<b>54 285,37</b>	<b>54 285,37</b>

+

RESTES A REALISER 2014 (11)

0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

54 285,37

## Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## I - VOTE DU BUDGET

I

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Budget Précédent (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00
70	Produits des services	35 500,00	39 600,00	39 600,00
7022	Coupes de bois	21 500,00	26 000,00	26 000,00
7025	Taxe d'affouage	14 000,00	13 600,00	13 600,00
74	Dotations et participations		0,00	0,00
75	Autres produits gestion courante		0,00	0,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)</b>		<b>35 500,00</b>	<b>39 600,00</b>	<b>39 600,00</b>
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (d) (5)		0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>35 500,00</b>	<b>39 600,00</b>	<b>39 600,00</b>
042	Opérations d'ordre entre section (6)		0,00	0,00
043	Op. ordre intérieur de section (9)		0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>35 500,00</b>	<b>39 600,00</b>	<b>39 600,00</b>

+

RESTES A REALISER 2014 (10)

0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)

14 685,37

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

54 285,37

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## I - VOTE DU BUDGET

I

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Budget Précédent (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
010	Stocks		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	3 000,00	3 300,00	3 300,00
2117	Bois,forêts	3 000,00	3 300,00	3 300,00
22	Immos reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>3 000,00</b>	<b>3 300,00</b>	<b>3 300,00</b>
10	Dotations Fonds divers Réserves		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts		0,00	0,00
18	Compte de liaison		0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	1 000,00	1 000,00	1 000,00
020	Dépenses imprévues Invest	1 000,00	1 000,00	1 000,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>1 000,00</b>	<b>1 000,00</b>	<b>1 000,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE</b>		<b>4 000,00</b>	<b>4 300,00</b>	<b>4 300,00</b>
040	Opérations d'ordre entre section (7)		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		<b>4 000,00</b>	<b>4 300,00</b>	<b>4 300,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER 2014 (11)</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------	-------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>1 710,00</b>
---	-----------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>6 010,00</b>
---	-----------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## I - VOTE DU BUDGET

I

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Budget Précédent (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
010	Stocks		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
Total des recettes d'équipement			0,00	0,00
10	Dotations Fonds divers Réserves	4 983,00	1 710,00	1 710,00
1068	Excédents de fonctionnement	4 983,00	1 710,00	1 710,00
18	Compte de liaison		0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00
024	Produits des cessions		0,00	0,00
Total des recettes financières		4 983,00	1 710,00	1 710,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		4 983,00	1 710,00	1 710,00
021	Virement de la section de fonct.	4 000,00	4 300,00	4 300,00
040	Opérations d'ordre entre section (6)(7)(8)		0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		4 000,00	4 300,00	4 300,00
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		4 000,00	4 300,00	4 300,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		8 983,00	6 010,00	6 010,00

+

RESTES A REALISER 2014 (10)	0,00
-----------------------------	------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 010,00
--	----------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Mairie St-Julien-lès-Montbéliard**

Numéro SIRET : **26250139800016**

POSTE COMPTABLE : **Trésorerie Montbéliard**

**M14**

**Budget annexe – Opérations et services assujettis à la TVA**

**BUDGET PRIMITIF**

**voté par nature**

**BUDGET : Budget Aide Sociale**

**ANNEE 2015**

## I - VOTE DU BUDGET

I

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Budget précédent (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
011	Charges à caractère général		0,00	0,00
012	Charges de personnel		0,00	0,00
014	Atténuation de produits		0,00	0,00
65	Autres charges gestion courante		98,88	98,88
656	Frais fonctionnement élus		98,88	98,88
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)			98,88	98,88
66	Charges financières (b)		0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)		0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements (d)(6)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct (e)		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e			98,88	98,88
023	Virement à la sect° d'investis.		0,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre section (7)(8)(9)		0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			0,00	0,00
043	Op. ordre intérieur de section (10)		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE			0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)			98,88	98,88

+

RESTES A REALISER 2014 (11)	0,00
-----------------------------	------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	98,88
---	-------

## Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## I - VOTE DU BUDGET

I

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Budget précédent (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
013	Atténuation de charges		0,00	0,00
70	Produits des services		0,00	0,00
74	Dotations et participations		0,00	0,00
75	Autres produits gestion courant		0,00	0,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (d) (5)		0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations d'ordre entre section (6)		0,00	0,00
043	Op. ordre intérieur de section (9)		0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER 2014 (10)</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------	-------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>98,88</b>
--	--------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>98,88</b>
--	--------------

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## I - VOTE DU BUDGET

I

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Budget précédent (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
010	Stocks		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)		0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement			0,00	0,00
10	Dotations Fonds divers Réserves		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts		0,00	0,00
18	Compte de liaison		0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest		0,00	0,00
Total des dépenses financières			0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE			0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre section (7)		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE			0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)			0,00	0,00

+

RESTES A REALISER 2014 (11)	0,00
-----------------------------	------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
--	------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## I - VOTE DU BUDGET

I

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Budget précédent (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
010	Stocks		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
Total des recettes d'équipement			0,00	0,00
10	Dotations Fonds divers Réserves		0,00	0,00
18	Compte de liaison		0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00
024	Produits des cessions		0,00	0,00
Total des recettes financières			0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES			0,00	0,00
021	Virement de la section de fonct.		0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre section (6)(7)(8)		0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE			0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)			0,00	0,00

+

RESTES A REALISER 2014 (10)	0,00
-----------------------------	------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
--	------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).